Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Conforme à l'original produit
Début du texte, page suivante

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES : *sous-direction ressources humaines ; bureau politique de formation et de recrutement.*

INSTRUCTION N° 13160/DEF/DCSSA/RH/PFR modifiant l'instruction n° 600/DEF/DCSSA/2/ENS du 18 avril 1978 (BOC, p. 2233 ; BOEM 621-1*) relative aux concours d'admission dans la section technique et administrative des écoles du service de santé des armées prévues par les articles 9-11 et 10 du décret du 24 décembre 1976 portant statut particulier des officiers des corps techniques et administratifs des armées.

Du 20 juillet 2006

NOR D E F E 0 6 5 2 4 3 8 J

Référence de publication : BOC N°6 du 19 avril 2007, texte 7.

L'instruction n° 600/DEF/DCSSA/2/ENS du 18 avril 1978 est modifiée comme suit :

Chapitre 2 :

Cours préparatoire au concours de recrutement semi-direct

Remplacer l'alinéa par l'alinéa suivant :

Des cours préparatoires facultatifs **peuvent être** organisés pour aider les candidats qui le désirent à se préparer au concours de recrutement semi-direct pour l'admission dans la section technique et administrative des écoles du service de santé des armées. L'organisation et le fonctionnement de ces cours font l'objet d'instructions particulières.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

Le médecin général, sous-direction ressources humaines,

Jean TOUZE